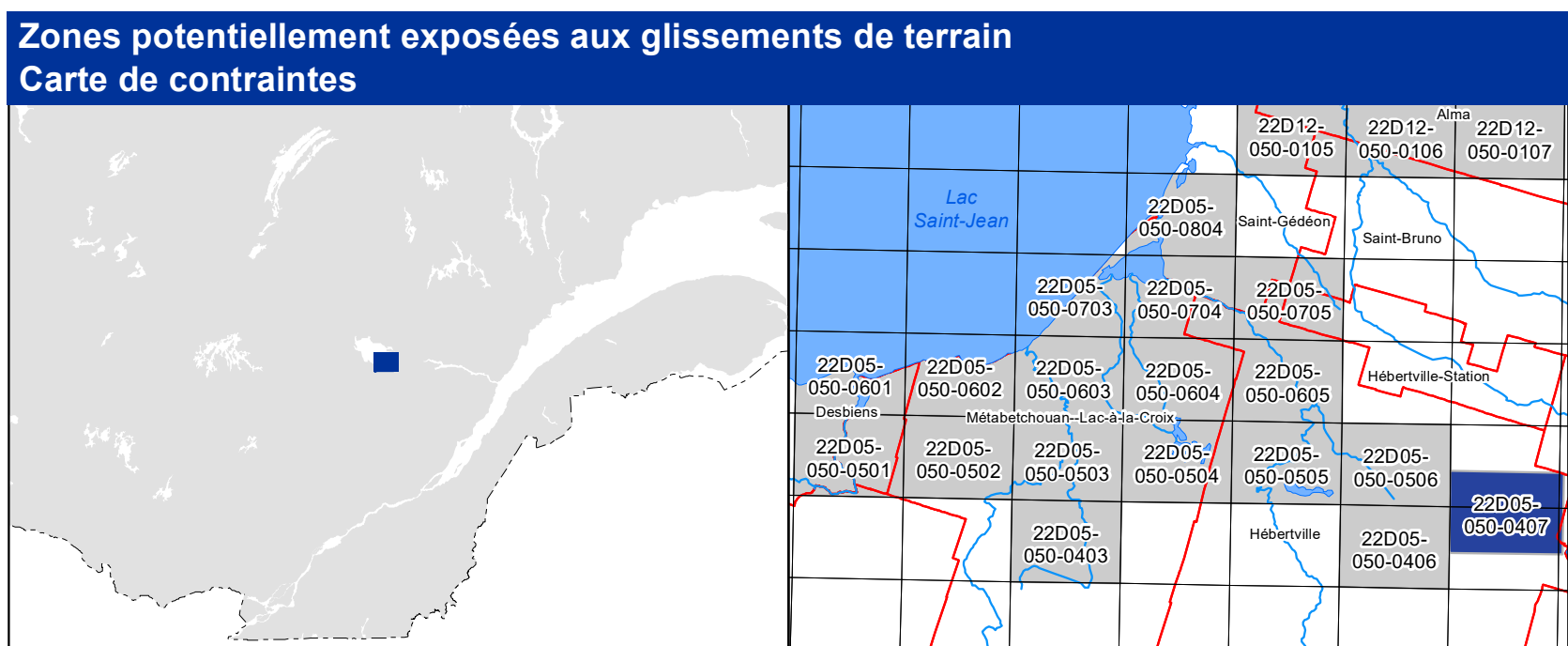
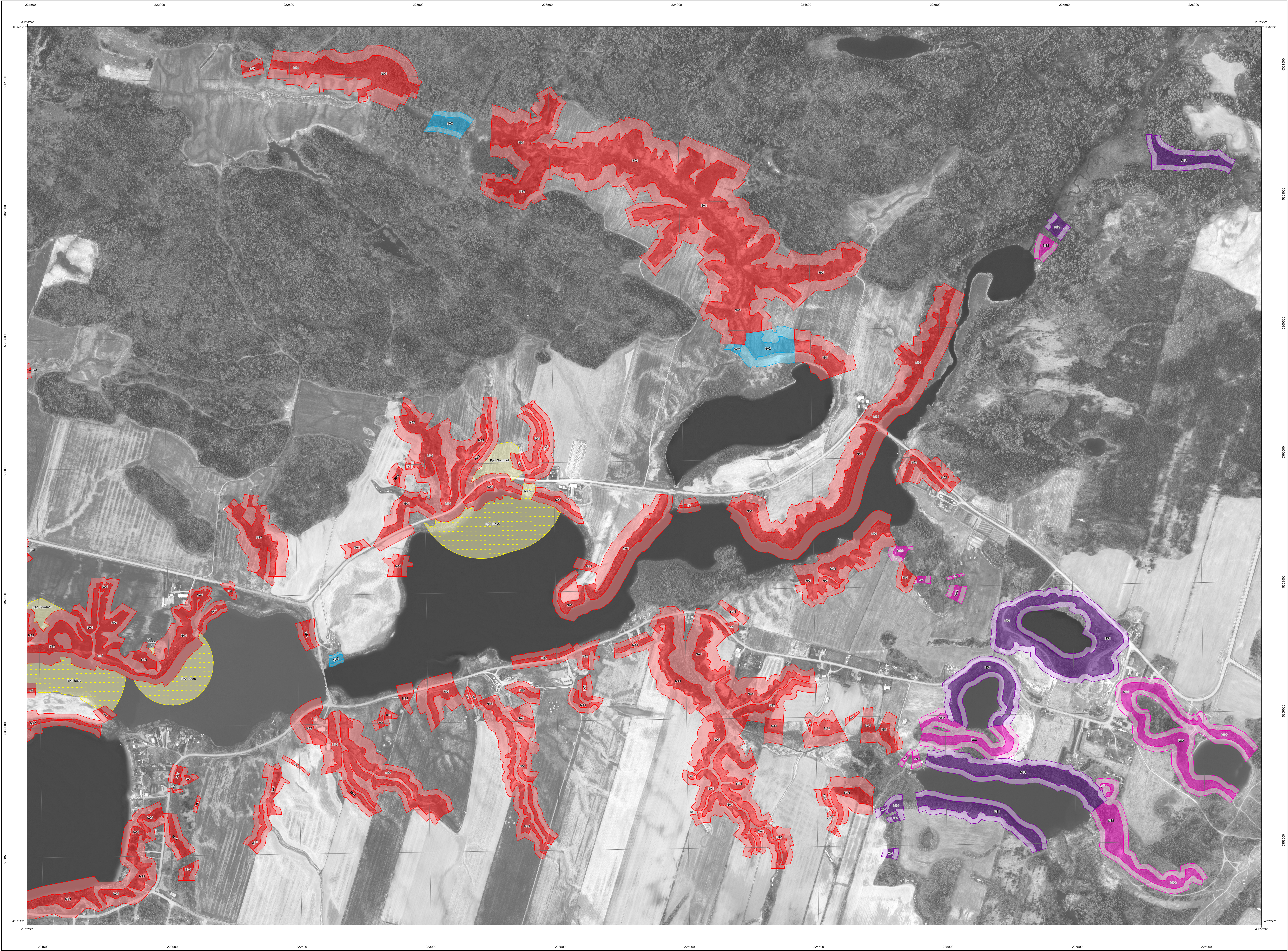


Lac Kénogamichiche



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- RAI Sommet** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RAI Base** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- RAI Basse** : Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RAI Sommet** : Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RAI Base** : Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.

Note : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RAI Sommet** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés généralement au sommet des talus, pouvant être affectés par un glissement de terrain de grande étendue.
- RAI Base** : Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'écoulement de débris provenant des zones RAI Sommet.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des données existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques qui le rendent vulnérable à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
Système référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°. Système de coordonnées planes du Québec (SCQPU), Niveau 7
Longitude d'origine (méridien central) : 70° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0°
Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 9000 cm sur le terrain, soit 90 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m
11 9900

Sources
Données : Topographie : Restitution de photos aériennes à l'échelle de 1:75 000
Carte à l'échelle de 1:10 000
Orthophotographie numérique

Organisme
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MRC Lac-Saint-Jean-Est

Date/Année
1996
1975
Mai à juin 2017

Réalisation
Production : Ministère des Transports du Québec
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (septembre 2021)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3e trimestre 2021